

REGLEMENT DU MARCHÉ DE NOËL

SAINT REMY DES MONTS le 13 décembre 2026

1. Lieu, date et heures d'ouverture

Le marché de Noël, organisé par le comité des fêtes de Saint Rémy des Monts, se tiendra le **dimanche 13 décembre 2026 de 10h00 à 18h00** sur la place de l'église à Saint Rémy-des-Monts et dans les salles communales.

2. Installation

Les exposants seront accueillis le dimanche entre 8h30 et 9h00 pour leur installation. Les emplacements non occupés à 9h30 ne seront plus réservés et pourront être éventuellement attribués à un autre exposant. Les emplacements sont définis par le comité des fêtes en fonction de l'arrivée des réservations et ne peuvent être contestés.

3. Stationnement

Les véhicules n'ont pas le droit de stationner à proximité des emplacements. Un parking sera mis à votre disposition pour stationner vos véhicules (parking de l'école).

4. Fournitures

Deux types d'emplacements seront proposés : emplacement en intérieur (salles communales) avec une participation de 15 € ou emplacement en extérieur (emplacement avec tonnelle sur la place de l'église) gratuit.

Sur chaque emplacement, les exposants disposeront d'une table (environ 2 m) et deux chaises. Il ne sera pas possible d'apporter du matériel personnel (tables...). Pour les emplacements en extérieur, une tonnelle pourra être fournie dans la limite du matériel disponible.

Chaque emplacement pourra se raccorder au réseau électrique d'une puissance maximale d'éclairage 10 A. Pour des raisons de sécurité, les radiateurs ou convecteurs sont formellement interdits sous peine d'exclusion. Afin d'assurer une unité d'ensemble, les décorations des stands devront respecter le thème de Noël.

5. Propreté

Votre emplacement devra être rendu propre à la fin de la manifestation.

6. Inscription

Les organisateurs reçoivent les demandes et statuent sur les admissions sans être tenus de motiver ses décisions.

Pour s'inscrire, il faut :

-compléter la demande de candidature et nous la retourner avant le 25 novembre 2026.

-joindre une photocopie de la carte d'identité pour les particuliers et une photocopie de l'attestation d'inscription au registre des commerces (n° SIRET) pour les professionnels.

-fournir un exemplaire du présent règlement signé et précédé de la mention lu et approuvé.

-fournir un chèque de réservation de 20 €, à l'ordre du **Comité des fêtes de Saint Rémy des Monts, encaissé et non restitué en cas de non-présence.**

-fournir un chèque de 15 € pour les emplacements en intérieur, à l'ordre du **Comité des fêtes de Saint Rémy des Monts.**

7. Obligations des exposants

Les exposants s'engagent à :

- Occuper et animer son emplacement jusqu'à la fermeture de la manifestation (18h00).
- Se conformer aux lois et décrets en vigueur concernant le commerce et la réglementation particulière pour les produits mis en vente, d'une part, en matière d'hygiène, de sécurité et de salubrité (denrées périssables, alcool...).
- Ne pas proposer à la vente des denrées alimentaires ou liquides pouvant nuire aux services proposés par le comité des fêtes (buvette et produits sucrés). Une buvette ainsi qu'une vente de produits sucrés seront proposées par le comité des fêtes ; une restauration le midi sera assurée par un prestataire extérieur.

8. L'organisateur

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol, casse ou autre détérioration du matériel ou objets exposés, leur manutention ou installation, par l'utilisation du courant électrique ou par une cause quelconque avant, pendant ou après la manifestation.

Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif.

Les organisateurs se réservent le droit de faire enlever toute marchandise ainsi que toute installation susceptible de nuire à l'aspect général.

Les exposants, en signant leur demande et, conformément aux dispositions contenues dans le présent règlement, acceptent les prescriptions de celui-ci et toutes les dispositions qui pourront être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt général par l'organisateur, qui se réserve le droit de le signifier même verbalement.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement.

Nom :

Prénom :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

DEMANDE DE CANDIDATURE MARCHÉ DE NOËL

Merci d'adresser votre demande de candidature avant le 25 novembre 2026 à :

Mme PAYSAN Mathilde (Secrétaire du comité des fêtes)

20 bis Rue de la nouette

72600 Saint Rémy des Monts

06.46.68.04.68

Description de la vente effectuée :

.....
.....
.....

Emplacement choisi :

- Emplacement intérieur (salles communales) d'un montant de 15 €

- Emplacement en extérieur (parking église) gratuit

Personne morale / Professionnel

Nom : Prénom :

Nom de la société ou association :

N° de registre du commerce :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

Nom assurance et numéro police responsabilité civile :

.....

DEMANDE DE CANDIDATURE MARCHÉ DE NOËL

Merci d'adresser votre demande de candidature avant le 25 novembre 2026 à :

Mme PAYSAN Mathilde (Secrétaire du comité des fêtes)

20 bis Rue de la nouette

72600 Saint Rémy des Monts

06.46.68.04.68

Description de la vente effectuée :

.....
.....
.....

Emplacement choisi :

- Emplacement intérieur (salles communales) d'un montant de 15 €
- Emplacement en extérieur (parking église) gratuit

Personne physique/ Particulier

Nom : Prénom :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : Par

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

Nom assurance et numéro police responsabilité

civile :

.....